

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE / EXTERNE
N° 002/ RDC /COOPI/ SEPTEMBRE 2026

Pour le lancement de nouveaux projets COOPI-RDC actuellement en négociation, COOPI cherche à constituer un vivier de candidats pour occuper le poste de Gestionnaire des Cas à partir des prochains mois 2026 dans l'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, etc. Les personnels COOPI intéressés par cette opportunité sont invités à postuler en suivant le même processus que les candidatures externes :

UN (1) Gestionnaire des Cas

Lieu d'affectation : RDC (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, etc.)

Responsabilités

Objectif général et Rôle principale : Fournir un soutien holistique et adapté aux besoins des survivants/victimes de violences sexuelles/basées sur le genre (SVBG) ainsi que d'autres personnes vulnérables de la communauté, en coordination avec les familles, les communautés et les acteurs locaux.

Responsabilités spécifiques :

- En collaboration avec les APS sur terrain : identifier les survivants de VBG et les personnes vénérables qu'ont subi un traumatisme ;
- Identifier et évaluer les besoins spécifiques des survivants/victimes de violences sexuelles/basées sur le genre et d'autres vulnérables de la communauté.
- Développer et mettre en œuvre des plans d'intervention individualisés, en collaboration avec les survivants, leurs familles et d'autres parties prenantes, en tenant compte de leurs droits, de leur sécurité et de leur bien-être.
- Coordonner les services et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des survivants et personnes vulnérables, en collaboration avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres partenaires locaux ;
- Assurer un suivi régulier des progrès des survivants et évaluer l'efficacité des interventions, en apportant des ajustements aux plans d'intervention selon les besoins ;
- Fournir un soutien émotionnel, social et psychologique aux personnes vulnérables, en veillant à ce qu'ils aient accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial appropriés ;
- Sensibiliser la communauté aux droits des enfants et femmes, aux conséquences des incidents vus sur le genre ;
- Renforcer les mécanismes communautaires de protection et soutenir les efforts visant à prévenir et à répondre à la violence à l'égard des enfants ;
- Assurer le référencement pour la prise en charge holistique ;
- Accompagner le/la survivante tout au long du circuit de prise en charge ;
- Documenter de manière précise et confidentielle les cas et les interventions réalisées, en assurant le respect des normes de confidentialité et de protection des données ;

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

- Tenir des dossiers précis et à jour sur chaque cas, en assurant la confidentialité et la sécurité des informations sensibles ;
- Participer à des réunions d'équipe, des formations et des activités de développement professionnel pour améliorer ses compétences et contribuer à l'amélioration continue des pratiques.
- Assurer les activités de sensibilisation communautaires ;
- Remplir correctement les outils mis à sa disposition pour la collecte des données sur la réalisation des activités du projet (fiches/formulaires, Registres) ;
- Rédiger et transmettre au Chef de projet en temps différents rapports journalier/hebdomadaire/mensuel/Trimestriel etc. des activités réalisées ;

Rapports à fournir :

- Rapports hebdomadaires ou mensuels au Superviseur Protection.
- Rapport de la mission terrain si c'est le cas ;
- Des rapports extraordinaires demandés par le Superviseur Protection et chef de projet.

3) Qualifications requises :

- Diplôme universitaire en psychologie, travail social, santé mentale ou dans un domaine connexe.
- Expérience professionnelle significative d'au moins 2 ans dans la mise en œuvre de programmes/Projet d'urgence de soutien psychosocial et de santé mentale survivants de violences sexuelles (SVBGA) et d'autres vulnérables de la communauté ;
- Excellentes compétences en communication et en travail d'équipe, avec la capacité de travailler efficacement dans des environnements multiculturels et multilingues.
- Capacité démontrée à travailler sous pression et à s'adapter rapidement aux situations changeantes.
- Excellentes capacités rédactionnelles et connaissance de l'outil informatique (MS WORD, MS EXCEL, POWERPOINT etc) ;
- Maîtrise du français, parlé et écrit, swahili et Lingala.

Les personnes intéressées, sont invitées à déposer leurs candidatures (lettre de motivation, CV, copies des titres académiques, copies attestations de services rendus copie de la carte de l'électeur, copie de la carte ONEM pour les sans-emplois et une copie de la carte CNSS pour ceux qui ont l'immatriculation CNSS) en cliquant sur ce lien : <https://forms.gle/VY3577yNQsV7ZRNT6> à l'attention du Chef de projet **au plus tard le 11 septembre 2026 à 16 h00 précise, heure locale.**

N.B. Les candidatures féminines pour la promotion du Genre en RDC et de toute personne des bonnes mœurs sont prioritaires.

COOPI applique la politique de la tolérance zéro à tout cas lié au PSEA et aux actes en lien avec la mauvaise conduite de son staff et des partenaires de mise en œuvre.

Conformément aux procédures internes de notre organisation, il est à noter que :

- Seuls les candidats présélectionnés seront invités à prendre part à un éventuel test écrit suivi d'une interview Individuelle.

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.COOPi GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



- La signature du contrat devra impérativement se faire localement, dans la zone d'implémentation du projet ou du bureau concerné, indépendamment du lieu de résidence ou de provenance du candidat.
- Aucun frais de délocalisation, de transport, d'hébergement ou autre frais lié au déplacement ou à l'installation ne sera pris en charge par l'organisation.
- Toute communication (SMS ou appel) vous demandant de l'argent sous prétexte que vous avez été retenu(e) pour un poste chez COOPI est frauduleuse et ne provient pas de COOPI.
- COOPI ne demande aucun paiement dans le cadre de ses recrutements.
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Fait à Kinshasa, le 01/09/2026

DAOUDA M'BODJ

Chef de Mission COOPI -RDC

